

- Vous venez d'avoir 18 ans,
- Vous êtes de nationalité Française,
- Vous venez d'arriver dans la commune,
- Vous faites partie de la Communauté de l'Union Européenne

Vous pouvez vous adresser à la mairie du lieu de domicile,

muni de :

- Carte d'identité en cours de validité,
- Livret de famille,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, EDF ou téléphone)

Les inscriptions sont reçues en mairie jusqu'au 31 Décembre de l'année en cours.